

MAIRIE DE LONGEVILLE-LES-METZ



LISTE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2026

POINT N° 1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – ELECTION D'UN/D'UNE PRESIDENT(E) DE SEANCE

Elit M. Thierry BAUDINET Président de séance préalablement aux débats et votes sur le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 2 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Arrête les résultats définitifs suivants du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Charge Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

ADOPTE à 21 voix « pour », 5 « abstention »

POINT N° 3 – BILAN SUR LA FORMATION DES ELUS – EXERCICE 2025

Prend acte du bilan 2025 sur la formation des élus, tel que présenté ci-dessus, annexé au Compte Financier Unique 2025 de la commune et de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Charge Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des présents

POINT N°4 – INDEMNITES PERCUES EN 2025 PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX – PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL

Prend acte de la présentation de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Longeville-lès-Metz pour l'exercice 2025.

POINT N° 5 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affecte le résultat

ADOPTE à 22 voix « pour », 5 « abstention »

POINT N°6 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026

Décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,71%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,49%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,45%

Autorise Madame le Maire ou son représentant à notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTE à 22 voix « pour », 5 « abstention »

POINT N° 7 - BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Adopte le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 3 172 506,61 euros et en section d'investissement à 1 753 113,45 euros

Autorise, au titre de la fongibilité des crédits, Madame le Maire à opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Charge Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes

ADOPTE à 22 voix « pour », 5 « contre »

POINT N° 8 – EXAMEN ET VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PEPLOR'EST AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 ET 2026

Alloue une subvention sous forme d'acompte pour l'accueil périscolaire d'un montant de 13 520,89 €, dans l'attente d'une confirmation pour les chiffres de 2025, et un acompte pour 2026 d'un montant estimé à 192 000 €, soit un total de 205 520,89€

Alloue une subvention pour le Relais Petite Enfance du St Quentin d'un montant de 10 000,00 €.

Charge Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 9 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS – MODALITES DE REPARTITION DES CREDITS VOTES AU BP 2026

Répartit les crédits annuels de formation des élus votés au BP 2026 de manière individuelle, la base de calcul correspondant à 10,90% (soit 12 000 euros) du montant total des indemnités de fonction divisé par le nombre d'élus municipaux (soit 27 élus).

Dit que le montant ainsi déterminé de 444,44 euros correspond au crédit maximum de formation pouvant être engagé par un même élu au titre de l'année 2026.

Charge Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N°10 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE MISE EN ŒUVRE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Adopte les modalités de formation des élus longevillois telles que précisées dans le règlement intérieur, annexé à la présente.

Approuve ledit règlement intérieur de mise en œuvre du droit à la formation des élus correspondants

Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tout acte et tous documents correspondants.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 11 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

Renouvelle l'adhésion de la Commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS).

Procède à la désignation des représentants de la collectivité au scrutin public.

Désigne en tant que représentant titulaire Mme Fatiha CAÏD de la collectivité au sein de l'association.

Désigne en tant que représentant suppléant Mme Karine ARNOUX de la collectivité au sein de l'association.

S'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (cette année, la cotisation sera de 160 €).

Autorise Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tout acte et tous documents correspondants.

POINT N° 12 – CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CHARGEE D'EXAMINER LES CONTRATS EN FORME DE D.S.P – MODALITES DE DEPOT DES LISTES ET DE VOTE

Approuve le principe de création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) pour la durée du mandat municipal, **Décide** que le dépôt des listes pour l'élection des membres de cette CDSP se fera auprès du Maire, en cours de séance, lors de l'examen du point considéré,

Décide à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera au scrutin public et à main levée.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 13 – CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CHARGEE D'EXAMINER LES CONTRATS EN FORME DE D.S.P – ELECTION DE SES MEMBRES

Arrête la composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comme suit :

Titulaires : Mme Charlotte PRAT, Mme Aurélie BIERE, M. David SCHNEIDER, M. Thierry BAUDINET, Mme Anna GERACI.

Suppléants : M. Claude CREPIN, M. Florent TRAP, Pierre MICHEL, Pierre GROSSE, M. Didier LEVIS.

POINT N° 14 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS DE L'ANNEE 2024

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur l'eau, l'assainissement et sur le traitement des déchets.

POINT N°15 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal joint à la présente délibération.

Charge Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

ADOPTE à 22 voix « pour », 5 « contre »

POINT N°16 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Désigne en qualité de membres de la Commission « Urbanisme », « Paysages et Milieux Naturels », « Affaires scolaires », « Culture et Vie Associative » et « Participation citoyenne » les élus municipaux.

Précise que les commissions ainsi créées sont valables pour toute la durée du mandat, sauf modification/suppression par décision du Conseil Municipal.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N°17 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – DESIGNATION DES MEMBRES

Approuve la liste de 32 noms des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques :

Agir pour Longeville, Mme FIRTION Delphine Présidente de droit

M. Thierry BAUDINET, Mme Rose HEISSERER, M. David SCHNEIDER, M. Alain MARTZ, M. Florent TRAP, M. Gérald VERNHES, M. Claude CREPIN, Mme Karine ARNOUX, Mme Stéphanie GAY, Mme Hélène BITARD, M. Pierre CLERO, Mme Déborah SOUQUE, M. Maurice LANG, Mme Gwladys BAUQUEREZ,

Longeville Avenir : M. Didier LEVIS, Mme Anna GERACI, Mme Aline Claire CRUSSARD-DRUET, M. David VIVARELLI, Mme Marie-Christine APPEL, M. Charlie BEN AMMOU, Mme Mirjana JOVANOVIC, M Peter DOUCET, Mme Sandrine CORNE, Mme Sandra ROUANET, M. Marc GUERIGEN, M. Christian KALISKY, Mme Isabelle CASCI, Mme Camille FRATI

Autres contribuables : Ste FLUCKINGER, Ste SCI Pierre Yves, Ste SCI de la Goulotte, Association Sportive Cheminot

ADOPTE à l'unanimité

POINT N°18 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRNASFEREES (CLECT)

De désigner à main levée un représentant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Metz Métropole,

De désigner M. Thierry BAUDINET comme délégué de la Commune de Longeville-lès-Metz à la CLECT.

ADOPTE à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

Mairie de Longeville-lès-Metz
Rue Robert Schuman – 57050 LONGEVILLE-LES-METZ
Téléphone : 03 87 30 12 42